

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 7 juin 2022 à 20h30

Présents : BRUNEL Didier, VIGNOBUOL Cécile, TEISSEDE Murielle, VIGOUROUX Didier, ALLE Jean-Louis, ALIBERT Lucien, BOUQUET Stéphanie, BUGEAUD Eliane, CAYROCHE Pierre, CAYROCHE Marie-Xristine, JOURDAN-OSTY Florence, LAURENS Sébastien, MONTCHAMP Axelle, ROL Sébastien, RUNEL Fanny.

DELIBERATIONS

1) Décisions modificatives

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision modificative pour prévoir l'intégration future des travaux en régie et de permettre le remboursement d'un indu de taxe d'aménagement.

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Total Dépenses				Total Recettes			
0.00				0.00			
DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
07/06/2022	020-00	Dépenses imprévues	-7 836.88	/ /	-		0.00
07/06/2022	2138-000	Autres constructions	12 000.00	/ /	-		0.00
07/06/2022	21533-115	Réseaux câblés	-6 920.83	/ /	-		0.00
07/06/2022	10226-00	Taxe d'aménagement	2 757.71	/ /	-		0.00
Total Dépenses				Total Recettes			
0.00				0.00			

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient également de prendre une décision modificative pour rectifier une anomalie sur le BP annexe de l'eau.

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
07/06/2022	022-	Dépenses imprévues	-3 000.00	/ /	-		0.00
07/06/2022	6063-	Fournitures entretien et	3 000.00	/ /	-		0.00
Total Dépenses				Total Recettes			
0.00				0.00			
DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
Total Dépenses				Total Recettes			
0.00				0.00			

Monsieur le Maire propose donc de valider ces décisions modificatives.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur le Maire.

2) Approbation des contrats territoriaux 2022 – 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département de la Lozère poursuit sa démarche de contractualisation avec les collectivités locales, initiée en 2015. Cette troisième génération de contractualisation fixe les engagements d'interventions financières du Département de la Lozère sur les projets d'investissement portés par les collectivités sur la période 2022-2025.

Monsieur le Maire informe au conseil municipal que les projets retenus au titre de l'enveloppe territoriale et au FRAT ont été votés par l'Assemblée départementale le 30 mai 2022.

Deux projets ont été retenus à ce titre :

- La création de la desserte en eau potable du hameau de Coulagnet à hauteur de 85 450€ soit 27.94% du montant prévisionnel du projet.
- La régularisation administrative de la ressource en eau potable à hauteur de 14 550€ soit 30% du montant prévisionnel du projet.

Monsieur le Maire propose donc de valider le règlement territorial.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur le Maire.

3) Programme voirie 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la procédure d'appel d'offres dans le cadre du programme de voirie 2022 porté par le SDEE est clôturée et que le marché a été attribué à l'entreprise COLAS pour un montant total 46 371 ,87 € TTC concernant notre collectivité.

Les points de réfection sont prévus sur l'accès PMR mairie, la rue du fort, l'aire de retournement au lotissement des frênes, l'impasse bellevue, le chemin entre Aspettes et la brageresse et pour finir la reprise des trottoirs en enrobés entre la RD 806 et le rond-point de la mairie.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur le Maire.

4) Amortissement multiservices

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire d'amortir le bâtiment du multiservices suite à sa réalisation définitive.

Monsieur le Maire propose d'amortir la valeur brute de l'immobilisation sur 30 ans pour ne pas impacter trop fortement le budget annexe du multiservices.

Les subventions perçues seront également amorties sur 30 ans pour compenser la charge d'amortissement.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur le Maire.

5) Vente de bois domestique

Monsieur le Maire informe le conseil du projet de vente de bois d'une coupe réalisée par les agents techniques à l'issue de l'entretien des chemins ruraux pour l'usage domestique des habitants de la commune.

Les profits de la vente seront entièrement reversés au CCAS.

Il est proposé de fixer un prix de vente à 40 € le stère et de limiter l'achat à un stère par foyer.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur le Maire.

SUJETS A ABORDER

Travaux RD806

Les travaux de l'aménagement de la RD 806 continuent : la fin du chantier est prévue pour août. Lors de la dernière réunion de chantier, le directeur de la COLAS a annoncé à Monsieur le Maire une hausse par rapport au marché qui concernerait les enrobés. La majeure partie des enrobés est à la charge du département mais la commune devra supporter une partie de cette hausse qui reste à définir lors d'une prochaine réunion qui aura lieu semaine 24.

Le projet définitif de la passerelle est abouti, sa conception technique va être déposée à la DDT et au département dans le courant de la semaine.

Avancement dossier Coulagnet

Dans le cadre de la demande d'autorisation pour l'aménagement de l'alimentation en eau potable du hameau de Coulagnet, l'ARS Occitanie a désigné un hydrogéologue, Monsieur Jean-François DADOUN, afin d'émettre un avis sanitaire. Une première réunion a eu lieu le 23 mai dernier sur site en présence de l'hydrogéologue, de l'ARS et du cabinet d'études RCI.

L'hydrogéologue a désormais trois mois pour émettre un avis. Il a indiqué à Monsieur le Maire que son avis sera favorable mais avec des recommandations à mettre en place avant son avis définitif. Les travaux pourraient débuter cet automne ou au plus tard en début d'année prochaine.

Tour de garde des élections législatives 1^{er} tour

Pour les élections législatives, la commune doit ouvrir le bureau de vote de 8h à 18h. Les élus se répartiront la tenue du bureau de vote afin de faire 4 tranches horaires de 2h30.

Tour de garde des élections législatives 2^{ème} tour

Pour les élections législatives, la commune doit ouvrir le bureau de vote de 8h à 18h. Les élus se répartiront la tenue du bureau de vote afin de faire 4 tranches horaires de 2h30.

Intégration Milène SCHELLIER

Depuis le 1^{er} juin 2022, Madame Milène SCHELLIER a intégré le secrétariat de mairie pour pourvoir le poste vacant de Madame Emmanuelle PALPACUER actuellement remplacée dans le cadre d'une mise à disposition du CDG48 par Aymeric PERONA qui l'accompagnera pendant une période de transition afin d'être complètement autonome.

Les deux secrétaires sont ainsi à 35 heures sur la mairie. Claudette est à 22h30 sur la mairie et 12h30 sur la poste. Milène est à 25h sur la mairie et 10h sur le syndicat mixte Lozère Centre.

Avancement lotissement communal

Comme nous l'avons indiqué lors du dernier conseil, la DDT nous a imposé de déposer un dossier loi sur l'eau pour le terrain de la Coumba. Monsieur le Maire propose d'avancer sur la partie haute « terrain de Badaroux » afin de pouvoir lancer un DCE. Les agents techniques ont enlevé les arbres et les pierres en bordure du « chemin neuf ». La commune a reçu de nombreuses demandes pour des acquisitions de terrain et les trois futurs lots sont déjà réservés.

Acquisition Stock Car et garage Delon

La commune a fait l'acquisition du garage de Monsieur Christian DELON, la signature au notaire est actée, la commune en est pleinement propriétaire.

La signature du terrain du Stock Car n'a pas encore eu lieu mais cela ne serait tarder car tous les documents administratifs ont été fournis. Il est prévu d'y stocker les matériaux sensibles pour les garder en sécurité.

Plan New Deal

Dans le cadre de l'amélioration de la couverture mobile, l'État impose aux opérateurs de supprimer les zones blanches, identifiées comme prioritaires, dans un délai de 2 ans. Notre commune a été retenue suite à notre candidature en 2019, c'est l'entreprise Free mobile qui est en charge des travaux d'amélioration de couverture. Une réunion a eu lieu le 31 mai dans nos locaux. Les trois premières zones identifiées comme prioritaires et imposées par la préfecture et le département se situaient à proximité du Can de la Roche en contrebas de la route départementale, elles étaient positionnées dans un rayon de 100 mètres.

Lors de la réunion, nous avons dit notre surprise pour le choix de ces POI. Sur notre demande, l'équipe de Free a proposé de redéterminer des nouveaux POI pour une couverture optimale qui concerneraient un maximum d'usagers. Nous avons donc donné trois nouveaux POI (Maison Vidal, carrefour Alteyrac et carrefour route du Crouzet).

Monsieur le Maire a eu vendredi dernier Madame VIOULAC (Préfecture de la Lozère) : il lui a donné la vision de la commune sur ce schéma avec la possibilité de poser une antenne au ravin blanc qui permettrait de couvrir la totalité du Chastel, la Fagette, Aspres et Asprettes ainsi que la RD 806 sur les lacets de la Fagette. Nous sommes désormais en attente d'un nouvel arrêté préfectoral qui validerait les nouveaux POI et permettrait à Free de lancer le projet. Ce nouvel arrêté reconduira aussi le délai de 2 ans pour la mise en place de l'antenne qui servira aux 4 opérateurs.

Défiibrillateur mairie

Des devis ont été réalisés par la CCRM pour un achat groupé de 10 appareils, l'entreprise locale Médika n'a pas fait de tarifs préférentiels pour cet achat groupé. La commune doit donc décider de valider la proposition de cette entreprise ou de partir sur une autre proposition qui pourrait être mieux placée mais non locale pour deux appareils. Pour rappel, c'est une obligation d'équiper les ERP avec ce type d'appareil.

Dématérialisation urbanisme

Dans le cadre de la mise en place de la dématérialisation pour les documents urbanisme, la commune a été choisie comme pilote pour la mise en place du logiciel Etat. Une première réunion en présence des agents communaux et des agents de la DDT a eu lieu le 2 juin. D'ici 15 jours, la mairie sera en mesure de réceptionner les documents liés à l'urbanisme type PC, PA, CU, DP de façon dématérialisée. Les administrés pourront en profiter même si le dépôt papier restera possible pendant encore un certain temps.

Rencontre avec la Sénatrice

Le 11 mai dernier à St Alban, les maires du canton avaient rendez-vous avec la Sénatrice pour évoquer les dossiers en cours et à venir. Huit maires étaient présents au total et chaque dossier a pu être abordé. Monsieur le Maire lui a indiqué sa crainte concernant l'augmentation des tarifs en cours de marché (RD 806) pour qu'elle puisse faire une intervention auprès de l'Etat afin de modifier proportionnellement le montant des subventions. Il a soulevé le problème avec la DDT concernant la loi sur l'eau pour le lotissement de la Coumba. Monsieur le Maire a également évoqué la création d'un réseau AEP sur Coulagnet, la création de trois logements communaux et la réfection énergétique de la mairie